

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**22 avril 2014 à 18h30**

-----

**Date de la convocation** : 25.03.2014

**Présents** : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Marylène SUZANNE, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Daniel GIOANELLI, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Jean-Marie DUPONT, Claudine CREUGNY, Mireille FAGUET-TORCHON, Christelle PETIT, Nathalie FUSIL, Karine PLASSARD, Virginie PASCAL,.

**Absents excusés** : Margaux BOULANGER (procuration à Chantal CORBILLON), Jérôme VRILOR (procuration à Bernard GUILLOT),

**Secrétaire de séance** : Daniel GIOANELLI

Le compte rendu de la séance du 29 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule, Monique Chouly, chef de poste du bureau des finances publiques des Aix d'Angillon présente aux nouveaux membres du conseil municipal les éléments principaux des finances publiques.

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation mais c'est avant tout un acte obligatoire.

Mme Chouly expose ensuite l'élaboration d'un budget en comptabilité publique.

Elle précise que le compte administratif quant à lui est un acte d'exécution.

Puis elle donne quelques ratios relatifs au fonctionnement de la commune

**1. Vote du Budget Primitif 2014 de la commune**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 803 321.97 €
- Section d'investissement : 1 645 824.85 €

Alain Rubens, chargé des finances, présente les projets de travaux pour l'année 2014.

*Le conseil municipal adopte le budget à l'unanimité des membres présents.*

Les propositions de subventions pour l'année 2014 sont présentées pour la somme totale de 28 000 €.

*Les propositions d'attribution des subventions sont adoptées à la majorité. Ne prennent pas part au vote Claudine Creugny, Chantal Corbillon et Christelle Petit pour chaque association qui les concerne.*

**2. Vote des taux 2014**

Les quatre taux restent inchangés à savoir :

- Taxe d'habitation : 25.78%
- Taxe foncier bâti : 15.80%
- Taxe foncier non bâti : 29.18%
- CFE : 21.70%

*Les taux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.*

